



Hôtel de Ville
Avenue Edouard VII
64200 Biarritz

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

PROCEDURE ADAPTEE

(Article 27 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics)

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation porte sur la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement intérieur d'un appartement sur le Golf de Biarritz Le Phare.

ARTICLE 2 : PRESENTATION DES OFFRES

Les candidats doivent remettre un dossier comprenant :

- * l'acte d'engagement complété et signé (ou un devis suivant Descriptif technique)
- * les attestations fiscales et sociales visées à l'article 48 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics.

ARTICLE 3 : JUGEMENT DES OFFRES

Ce jugement sera effectué suivant les critères pondérés suivants :

- * Montant des honoraires : 20%
- * Enveloppe budgétaire du projet : 30 %
- * Qualité technique du projet : 50 %

Conformément à l'article 27 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics, le Pouvoir Adjudicateur engagera des négociations, notamment par courrier électronique, avec les candidats ayant présenté une offre ou certains d'entre eux.

ARTICLE 4 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 60 jours à compter de la date dite de réception des offres.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ENVOI ET REMISE DES OFFRES

Les candidats transmettront leur offre avant la date limite pour la réception des offres, soit avant le **23/10/2022 à 17h**.

* Soit sous pli fermé sur lequel figurera l'indication « Offre pour Maitrise d'œuvre Aménagement appartement Golf de Biarritz – Ne pas ouvrir ». Les offres seront envoyées ou déposées contre récépissé à l'adresse suivante : Sté des Golfs de Biarritz 2 avenue Edith Cavell 64200 BIARRITZ.

* Soit par voie électronique à l'adresse suivante : st@golfbiarritz.com



2, avenue Edith Cavell
64200 Biarritz
Tél. +33 (0)5 59 03 71 80
info@golfbiarritz.com
golfbiarritz.com



Avenue du Château
64210 Bidart
Tél. +33 (0)5 59 43 81 30
info@golfbiarritz.com
golfbiarritz.com